



**École FACE School**  
3449, rue University  
Montréal (Québec) H3A 2A8  
Téléphone : 514 350-8899  
Télécopieur : 514 350-2612  
[face.csdm.qc.ca](http://face.csdm.qc.ca)  
[faceopp.com](http://faceopp.com)

---

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
TENUE À L'ÉCOLE FACE LE MERCREDI 20 JANVIER 2016**

---

**Étaient présents:**

Directrice :	Annie Lamarre
Étudiants :	Albert Ghitescu Daphnée Léger Taowa Munene-Tardif
Enseignants :	Marie-Ève Arseneau Louise Blanchette Catherine Grégoire Andrée Pelletier Julie St-Pierre
Parents :	Sheena Bassani Myriam Bouroche Joe Cacchione Geneviève Dodin Andrew Edwards, président du CÉ Eamon Egan Sylvie Morel
Représentante de la Fondation :	Sheena Bassani
Représentante de l'OPP :	Geneviève Dodin
Représentant de la communauté :	Éric Devlin

---

**1. Présences et vérification du quorum par le président**

Il y a quorum et Andrew Edwards ouvre la séance à 18 h 30.

**2. Accueil du président et adoption de l'ordre du jour**

Andrew Edwards présente l'ordre du jour et indique que la liste d'actions suite à la dernière séance n'est pas un document à discuter. Trois points sont ajoutés au Varia : Rapport des comités (document 10),

Offre de formation pour le budget de formation et Suivi sur l'Orchestre de l'Ile. L'ordre de jour, ainsi modifié, est proposé par Louise Blanchette, secondé par Geneviève Dodin.

### **3. Accueil des visiteurs et période de questions du public**

En l'absence de public, ce point est passé.

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015**

En suivi au point 12 du procès-verbal du 16 décembre dernier, Annie Lamarre indique qu'aucun nom d'enfants ayant faim ne lui a encore été transmis par les enseignants, malgré ses demandes à cet effet.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre est proposé par Julie St-Pierre et secondé par Andrée Pelletier. Ce procès-verbal peut être rendu public sur le site de l'école.

### **5. Suivis au procès-verbal de la rencontre du 16 décembre 2015 (Liste d'actions)**

Voir l'annexe A pour le statut de chacune des actions à prendre suite à la séance du CÉ du 16 décembre.

On retient ceci pour ces cinq actions en particulier:

- Action 3 : La capacité d'accueil maximale pour le secondaire reste à déterminer par la CSDM.
- Action 16 : Sylvie Morel rappelle que l'enseignant Robin Lavoie a développé le site web de l'OPP et que la facture du développement du site incluait à son souvenir l'hébergement du site. Sylvie Morel va transmettre à Geneviève Dodin la facture en question. Le budget de 50\$ de l'école pour l'OPP peut donc être alloué à un autre poste.
- Action 17 : Myriam Bouroche mentionne qu'elle enverra à tous la proposition de formation sur les relations parents-enfants proposée par la psychologue pour enfants Jee-Yung Caillaux, également mère de trois enfants à FACE. Éric Devlin indique qu'un professeur d'université pourrait être invité à offrir une formation ; c'est dans le mandat des professeurs d'université d'offrir un pourcentage de leur temps à la collectivité. Il suggère d'inviter Pierre Noreau, un professeur de droit de l'Université de Montréal, pour offrir une formation sur les modifications proposées à la loi 86 et leurs impacts.
- Action 18 : Myriam Bouroche et Geneviève Dodin s'engagent à aider Andrew Edwards pour faire une demande de subvention à l'arrondissement du Plateau.
- Action 19 : Andrew Edwards a envoyé un courriel à la CSDM quant à l'éventualité que FACE devienne une école de quartier. La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng a répondu qu'il est hors de question de transformer FACE en école de quartier, ni de remettre en question sa vocation particulière, mais éventuellement d'inclure dans l'admission d'élèves un pourcentage à définir d'enfants du quartier Peter McGill, avec le critère de proximité. Éric Devlin indique que l'on pourrait d'ores et déjà quantifier le nombre d'enfants qui viennent du quartier. Annie Lamarre indique que la CSDM lui a demandé cette information pour les inscriptions 2016-2017, mais qu'elle est dans l'impossibilité de la fournir puisqu'elle ne connaît pas les limites du quartier concerné. Elle assure qu'elle fournira cette information dès qu'elle saura de quelles limites on parle.

### **6. Rapport du président**

Andrew Edwards indique qu'il n'a pas reçu de courrier d'importance dans son pigeonier.

Il a obtenu quelques informations intéressantes pour la subvention de 60 000\$ du Plateau.

- On peut jumeler primaire/secondaire dans un seul budget de maximum 8 000\$.
- La subvention est annuelle et on peut possiblement étaler un projet sur deux ans (pour un maximum de 16 000\$).
- On peut participer avec d'autres institutions sur un projet commun pour jumeler les fonds.
- Les projets avec une autre source de financement sont favorisés mais ce n'est pas parce qu'on n'a pas de financement extérieur qu'un projet est refusé !
- Plus d'une demande de projet peut être faite.
- Les fonds non utilisés pour une année X peuvent être reportés au projet de l'année X+1 (mais pas plus loin). Donc si rien à soumettre en 2016, ou si on ne reçoit qu'une partie de l'argent, on peut cumuler pour 2017.

Avec Geneviève Dodin, il s'occupe de budgéter l'installation de goulottes et de trouver d'autres sources de financement. A priori, les 60 000\$ du fonds sont suffisants pour que chacune des écoles primaires et secondaires du Plateau puisse faire une demande; il n'y aurait donc pas de concurrence entre les différents projets.

Par ailleurs, il propose que certains documents clefs des séances du CÉ soient créés en format Google Docs pour permettre une collaboration facile en ligne (ordre du jour, statut des comités, liste des tâches). Pour les docs Word, il faut télécharger une copie du document, effectuer les modifications dans Word et les envoyer au secrétaire de séance qui centralise tous les documents (cette année, Myriam Bouroche). Finalement, il demande si tous les parents sont d'accord pour publiciser leur adresse courriel à titre de représentants des parents, afin d'être joignables. Les parents donnent leur accord, mais expriment une préférence pour créer une adresse commune « googlegroups », où toute correspondance pourrait être reçue et dispatchée en fonction des affinités, ordre d'enseignement ou commission scolaire de chacun-e.

## **7. Rapports**

### **7.1. Rapport Comité parents CSDM**

Geneviève Dodin qui a assisté à la dernière réunion du Comité de parents CSDM indique que beaucoup de temps a été passé en réunion à savoir s'il valait mieux rejeter en bloc le projet de modification de loi 86 ou faire des commentaires pour chaque point. C'est cette dernière option qui a été choisie. De plus, beaucoup de parents se sont inquiétés du changement de composition du CÉ; les parents y perdraient du poids avec l'ajout de droit de vote aux représentants de la communauté. Le Comité de parents est par ailleurs en train de s'enquérir des régies internes de chaque CÉ, ayant constaté qu'il y a peut-être des irrégularités dans le fonctionnement de certains.

### **7.2. Rapport Comité parents EMSB**

À propos du projet de loi 86, Eamon Eagan indique que peu de points positifs ont été relevés lors de la réunion du 16 janvier. Le groupe de parents présents a été divisé en 4 tables de travail. Les résultats des délibérations de chaque table seront synthétisés et présentés lors de la prochaine réunion. De nombreuses mesures demandées par la FCPQ semblent avoir été incluses dans le projet de loi. Il indique qu'un certain nombre de CE ont utilisé un gabarit de lettre pour condamner le projet de loi.

Par ailleurs, suite à ses requêtes infructueuses quant à la possibilité que l'EMSB offre le transport en autobus, Eamon Eagan a contacté directement les commissaires : Cannavino, Feldman, Ross. Ceux-ci ont tenu une réunion à huis clos mercredi dernier et le transport scolaire de FACE faisait partie de l'agenda mais la décision a été reportée. Eamon Eagan ignore l'orientation de ces discussions.

### 7.3. Rapport Comité quartier

Aucune réunion n'a eu lieu.

### 7.4. Rapport OPP

Geneviève Dodin rapporte que :

- Pour le bal des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, le sous-sol de l'église Notre-Dame de la Salette a été choisi. Il n'est pas encore clair si le locateur exigera l'assurance en responsabilité civile, ce qui ferait doubler le budget et rendrait la tenue de l'événement impossible. Sheena Bassani indique que la Fondation a des assurances en ce sens, et invite l'OPP à s'en prévaloir la prochaine fois. Annie Lamarre propose de signer le contrat ce qui permettrait d'être couvert par les assurances de l'école. Elle propose en outre que la prochaine occurrence de cet événement, s'il devait devenir récurrent, se tienne au Foyer de l'école. [En date du 21 janvier, le locateur accepte que l'OPP loue sans fournir un contrat en responsabilité civile. L'événement pourra donc avoir lieu tel que prévu.]
- Il règne une certaine confusion chez les parents, certains disant avoir reçu des lettres de confirmation d'inscription et d'autres non. Annie Lamarre indique qu'aucune lettre de confirmation d'inscription n'a encore été envoyée; seules les lettres de convocation à des entrevues ont été envoyées.
- Des parents de famille séparée se plaignent de l'obligation du port du tee-shirt pour le sport. Même en achetant plusieurs tee-shirts en début d'année, arrive toujours un matin où il n'y a plus de tee-shirt; ils sont tous chez l'autre parent. Or, certains enseignants d'éducation physique obligent les élèves sans tee-shirt à rester assis sur un banc plutôt que de bouger. Geneviève Dodin explique que les parents comprennent cette mesure si l'élève se présente en jupe ou sans espadrille, mais pas s'il n'a pas son tee-shirt de sport. Annie Lamarre va se renseigner auprès des enseignants en éducation physique et revenir avec une réponse pour la séance de février. Elle leur proposera de tenir quelques tee-shirts à disposition pour les étourdis.
- Un suivi a été effectué avec la CSDM quant à la faisabilité et aux modalités de créer dans MaCafétéria un compte anonyme "sécurité alimentaire FACE" pour y déposer entre autre le budget du CE pour 2015-2016 pour l'alimentation des élèves dans le besoin. Malheureusement sans succès, la solution proposée par la CSDM étant irréaliste et ouvrant trop grande la porte à des abus. Annie Lamarre recommande par ailleurs de toujours passer par elle pour toute demande à faire à la CSDM. Elle est la responsable de l'école, donc celle qui doit trouver les réponses auprès de l'organisation.

### 7.5. Rapport Fondation

Sheena Bassani mentionne que le DVD des concerts de Noël est en cours de production et qu'il n'est pas trop tard pour en commander des exemplaires.

### 8. Rapport du conseil des élèves

Albert Ghitescu fait le point sur divers dossiers travaillés par le conseil des élèves :

- 14 murs ont été identifiés dans l'école pour les murales. Les élèves du secondaire vont peindre directement sur les murs; ceux du primaire sur des toiles et, tel que mentionné précédemment, ils seront parrainés par des élèves du secondaire. Deux murales seront refaites chaque année, en rotation sur cinq ans, et des photos des murales antérieures seront prises pour archivage.
- Un plan à l'échelle de la réfection du Bistro est en cours de réalisation. La possibilité d'avoir de la musique dans le Bistro est également à l'étude.

- Des affiches humoristiques pour encourager le respect de la propreté de l'école ont été affichées un peu partout dans l'école; des extraits de bandes dessinées ont même été affichés dans les toilettes pour décourager les graffiteurs.

## **9. Règles de vie**

Myriam Bouroche rappelle que c'est à l'équipe école de réviser le texte du Code de vie actuel; elle a donc mis en parallèle dans le document les commentaires reçus de cinq membres du CE et le texte actuel.

Annie Lamarre fait remarquer que le texte est négatif; on y formule ce qu'on ne veut pas plutôt que ce qu'on veut. Il serait important de partir des valeurs de FACE et de définir les comportements positifs qui en découlent. Andrew Edwards renchérit; il y a beaucoup de comportements proscrits, peu de comportements prescrits. Il serait bien d'expliquer le pourquoi du code de vie en termes d'impacts positifs (ce qu'on gagne par le respect de ces règles) et non uniquement les conséquences négatives. Annie Lamarre va travailler avec l'équipe pour développer une version améliorée du Code de vie.

## **10. Rapport des enseignants**

### **10.1. Point d'information**

Louise Blanchette indique que les négociations syndicales du côté de la EMSB sont terminées. Du côté de la CSDM, la FAE veut proposer de retourner en négociation.

### **10.2. Sorties éducatives**

La participation de l'ensemble Con Brio à la 32<sup>e</sup> conférence International Society for Music Education qui aura lieu du 24 juillet au 1<sup>er</sup> août est acceptée. Sheena Bassani propose et Sylvie Morel seconde.

## **11. Rapport des autres membres du personnel**

### **11.1. Service de garde**

Le lignage de la cour sera refait au printemps.

### **11.2. Personnel FACE**

Jacques Archambault est absent. Aucun rapport.

## **12. Rapport de la direction**

### **12.1. Nouvelles du MEEER, CSDM et EMSB**

En application de la nouvelle politique d'admission et de transport de la CSDM, Annie Lamarre rappelle qu'elle est en pourparlers pour obtenir des dérogations pour FACE. Elle explique que la CSDM lui a envoyé une lettre lundi 18 janvier pour lui indiquer que les élèves extraterritoriaux peuvent compléter leur ordre d'enseignement mais pas leur parcours scolaire. Actuellement, quatre élèves de 6<sup>e</sup> année extraterritoriaux doivent faire une nouvelle application pour 2016 pour poursuivre au secondaire à FACE, mais étant considérés comme extraterritoriaux, ont moins de chances d'être retenus. Annie Lamarre souligne qu'elle continue ses représentations auprès de la CSDM pour permettre à ces enfants de continuer au secondaire. [En date du 27 janvier, la directrice a obtenu de la CSDM que cette obligation soit annulée; c'est-à-dire que les élèves de 6<sup>e</sup> année, qui ne résident pas sur le territoire

CSDM, n'auront pas besoin de faire une nouvelle application pour 2016 pour rentrer en secondaire 1 et pourront donc y finir leur scolarité.].

Pour les élèves extraterritoriaux des autres années (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, etc.), le problème d'exclusion de la CSDM demeure. La fratrie des élèves extraterritoriaux n'est plus considérée dans le processus d'admission. Annie Lamarre rappelle aussi que les élèves qui déménagent en dehors du territoire de la CSDM pendant leur scolarité deviennent automatiquement des élèves extraterritoriaux.

Par ailleurs, le protocole CSDM-EMSB pour l'école FACE (ci-inclus) sera revu. Plusieurs éléments d'entente et partage des responsabilités doivent être repensés. Les deux commissions scolaires ont leurs propres règles et façons de faire et les décisions de l'une ont parfois des impacts sur les décisions de l'autre. L'école se trouve parfois prise au centre. L'exemple de « MaCafétéria » auquel les élèves EMSB n'ont pas accès (pas de code d'élèves CSDM) en est un exemple. Le développement d'un module propre à FACE dans MaCafétéria coûterait entre 8 000\$ et 10 000\$, ce que la EMSB refuse de payer. Annie Lamarre entrevoit le même problème avec le système d'inscription et paiement en ligne Mosaïque pour le service de garde, qui sera lancé prochainement. Elle précise que pour cette raison, elle a refusé que FACE soit école pilote de ce projet.

## 12.2. École

Annie Lamarre fait le point sur différents sujets :

- Elle a commencé à travailler avec les enseignants sur un élément du Projet éducatif, soit la famille. Pour l'instant, ce sont les valeurs de FACE mais principalement le concept de famille qui est à l'étude. Elle a aussi entamé une réflexion avec les enseignants en arts (musique, art dramatique et arts plastiques) afin que soit précisé et nommé clairement éventuellement le caractère unique du programme Beaux-arts (par rapport à d'autres écoles qui offrent également une concentration en arts), afin de pouvoir mieux expliquer le projet aux parents qui font le choix d'inscrire leur(s) enfant(s) ici, afin d'assurer une continuité dans le projet (malgré le roulement de personnel) et afin d'être en mesure de toujours bien expliquer et défendre notre projet devant les différentes instances de la CSDM, le cas échéant.
- Annuellement, soit à la fin de chaque année scolaire, chaque école doit envoyer les comptes en souffrance au contentieux de la CSDM. Depuis juin dernier, la CSDM fait affaire avec une nouvelle agence qui se charge présentement de collecter 250 000\$ en frais impayés par les parents. Elle précise que les parents concernés actuellement doivent payer les frais de scolarité impayés directement à l'agence et non à l'école. Les frais de scolarité impayés ne sont pas grevés d'intérêts. Plusieurs avis sont toujours envoyés dans le courant de l'année et tous les parents peuvent toujours prendre des ententes de paiement auprès de Madame Nadine Perreault, gestionnaire administrative.
- En lien avec l'abolition du transport à l'école FACE à partir de septembre 2016, la CSDM n'assumera plus le transport de nos jeunes qui se dirigent en fin de journée vers le Centre St-Louis. Le coût du transport serait supérieur à l'allocation donnée par le Ministère. Dans un autre ordre d'idées, l'arrondissement s'est engagé à payer pour quarante supports à vélo qui seront installés devant l'école.
- Il y aura une réunion du Comité pour l'organisation scolaire le 29 janvier. Julie St-Pierre a travaillé sur un nouvel horaire et a préparé un document pour servir de base à la discussion.
- Une lettre concernant une mise à jour des travaux sera prochainement envoyée aux parents. Les travaux à la bibliothèque vont commencer début février et un accès aux toilettes des deux côtés sera préservé. La réfection des toilettes du 4<sup>e</sup> étage se fera à l'été 2016.

- Une firme externe va venir évaluer les besoins de ménage de l'école et définir de nouvelles façons de faire et de nouvelles routes de travail pour les concierges.
- L'école a embauché un nouveau concierge pour la journée du lundi, une conseillère en orientation (une journée par semaine) et une TES (une journée par semaine). Plusieurs enseignants, dont Catherine Grégoire (remplacée au CE par Louis-Ambroise Paré), partent pour le restant de l'année, et quatre enseignants commencent à la mi- année.

### **13. Règles de régie interne 2015-2016**

Myriam Bouroche présente les Règles de régie interne du CÉ de FACE dans leur version du 18 janvier 2016.

La section 2 quant à la composition du CE est ainsi modifiée :

Le CÉ de l'école FACE se compose de :

- sept (7) parents (cinq (5) parents d'élèves de la CSDM et deux (2) parents d'élèves de la EMSB);
- six (6) membres du personnel dont au moins deux (2) enseignants, et un (1) représentant du service de garde;
- deux (2) élèves du secondaire avec un droit de vote à compter de la 10<sup>e</sup> année ou secondaire 4.

Y siègent aussi sans droit de vote :

- un (1) ou deux (2) représentant(s) de la communauté;
- le directeur de l'école.

Peuvent également y assister sans droit de vote :

- un (1) élève additionnel du secondaire (qui n'est ni 4<sup>e</sup> ni 5<sup>e</sup> secondaire);
- un (1) représentant de l'Organisme de participation des parents (OPP);
- un (1) représentant de la Fondation école FACE.

Le document de Régie ainsi modifié est accepté. Il est proposé par Geneviève Dodin, secondé par Julie St-Pierre. Myriam Bouroche indique qu'elle a reçu une demande du Comité de parents CSDM pour obtenir une copie de ce document. L'autorisation de l'envoyer, une fois mis à jour, lui est donnée.

### **14. Varia**

Les membres du CE prennent connaissance du rapport des comités (document 10). Myriam Bouroche fait part de l'offre de formation de la psychologue pour enfants Jee-Yung Caillaux pour le budget de formation; elle enverra à tous cette information (point 5 ci-dessus). Suivi sur l'Orchestre de l'Ile se fera au prochain CE.

### **15. Levée de la séance à 21 h 30.**

La levée de la séance est proposée par Andrew Edwards et secondée par Geneviève Dodin. La prochaine réunion du CÉ se tiendra le mercredi 17 février 2016 à 18 h 30. Les séances subséquentes sont le :

Mercredi 16 mars 2016  
Mercredi 20 avril 2016  
Mercredi 18 mai 2016  
Mercredi 15 juin 2016

Myriam Bouroche  
Secrétaire du CÉ  
11-02-2016

Pièce jointe : Annexe A



**ANNEXE A**  
**LISTE D' ACTIONS SUITE À LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ) DU**  
**16 DÉCEMBRE 2015 MISE À JOUR LORS DE LA SÉANCE DU CÉ DU 20 JANVIER 2016**

#	Action	Responsable	Statut
1.	Publiciser les dates des séances du CE sur la page Facebook de l'école	Andrew Edwards	Fait
2.	Réviser le procès-verbal du CÉ du 4 novembre et l'envoyer pour le site web de l'école	Myriam Bouroche	Corrections faites et envoi en PDF le 17 décembre
3.	Trouver la capacité d'accueil maximale pour le secondaire	Annie Lamarre	A déterminer par la CSDM
4.	Définir la mission du Comité sur le bilinguisme et ses éventuels sous-dossiers de travail	Eamon Egan	Voir document 10 remis en séance
5.	Partager les règles de vie actuellement dans l'agenda de 2015-2016 (versions française et anglaise)	Annie Lamarre Myriam Bouroche	Partagées sur Drive et email le 13 janvier 2016
6.	Ajouter à l'ordre du jour de la séance du 20 janvier le sujet des Règles de vie	Andrew Edwards	Fait
7.	Ajouter à l'ordre du jour d'une prochaine séance du CÉ la promotion du secondaire à FACE et les moyens d'y parvenir	Andrew Edwards	À remettre plus tard
8.	Faire un suivi avec la EMSB quant à son offre de transport en bus scolaire pour FACE	Eamon Egan	Mettre en cc le commissaire
9.	Numériser la correspondance la plus pertinente reçue dans le pigeonnier du président du CÉ et la partager à tous	Andrew Edwards	En continu
10.	Partager à Julie St-Pierre Et Annie Lamarre un fichier Excel sur le changement d'horaire ainsi que de la littérature sur l'impact d'un début de classe plus tard sur les enfants	Geneviève Dodin	Fait
11.	Faire un suivi avec la CSDM quant à la faisabilité et aux modalités de créer dans MaCafétéria un compte anonyme "sécurité alimentaire FACE	Geneviève Dodin	Passer par Annie Lamarre, employée de la CSDM
12.	Envoyer le protocole EMSB-CSDM pour l'école aux membres du CE	Annie Lamarre	Fait le 15 janvier 2016
13.	Partager à tous la réponse de la CSDM quant à la fermeture inutile de la bibliothèque depuis septembre 2014	Annie Lamarre	Fait
14.	Réviser le document de Régie interne et soumettre les révisions et commentaires à Myriam Bouroche	Tous	Reçus Cacchione, Dodin, Arseneau, Lamarre
15.	Allouer les 650\$ du budget du CE pour 2015-2016 pour l'alimentation des élèves dans le besoin	Annie Lamarre	Fait



16.	Allouer le budget de 50\$ de l'école pour l'OPP pour couvrir les frais d'hébergement du site de l'OPP	Annie Lamarre Geneviève Dodin	Voir procès-verbal, section 5
17.	Trouver des conférenciers pour de la formation aux parents (budget 400\$)	Tous	Bouroche envoi idée le 14 janvier 2016
18.	Remplir le formulaire de contribution financière du Plateau pour 8 000\$ au total pour la construction de goulottes sur les deux escaliers à l'entrée de la cour et pour créer un véritable stationnement pour les vélos	Andrew Edwards	Voir procès-verbal, section 5
19.	Questionner les commissaires de la CSDM sur le projet que FACE devienne une école de quartier ou qu'un pourcentage soit imposé (i.e. 80% des élèves en libre choix et 20% des élèves provenant du quartier)	Andrew Edwards	Voir procès-verbal, section 5
20.	Déplacer le rapport de l'OPP plus haut dans les prochains ordres du jour	Andrew Edwards	Fait

Myriam Bourroche  
Secrétaire du CÉ  
11-02-2016